



Charte de bonne conduite sur les réseaux sociaux du parc des Coteaux

Les réseaux sociaux du parc des Coteaux (Facebook, Instagram) sont des espaces ouverts à toutes et tous, ayant pour objectif de :

- donner des informations sur les parcs qui composent le parc des Coteaux, sur la richesse écologique des milieux, sur le patrimoine vivant et bâti, sur les actions menées par les partenaires publics pour développer la biodiversité, entretenir et préserver les espaces et les milieux, accueillir les usagers, leur proposer des animations et les sensibiliser au respect des lieux et des êtres vivants.
- sensibiliser les abonnés au respect du vivant et à leur rôle en tant qu'utilisateur des espaces de nature, dans la préservation des lieux et des êtres vivants.

Ces espaces de discussion se veulent libres et constructifs. Nous ne modérons donc aucun commentaire dans la mesure où ceux-ci ne contreviennent pas aux règles fixées par le cadre de la loi et aux règles énoncées ci-dessous, afin de garantir la qualité des échanges.

- insultes, harcèlements, affirmations injurieuses, grossières, ou participant de la rumeur, incitation à la haine ou à la violence, diffamations ;
- commentaires et contenus à caractère violent, raciste, xénophobe, LGBTIphobe ou faisant l'apologie de crimes de guerre ;
- attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques ;
- messages obscènes ou pornographiques ;
- invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoirs), ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
- attaques personnelles, insultes concernant les personnes ou les organisations ;
- commentaires relatifs à la vie privée des personnes publiques ou privées ;
- messages contraires aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, aux dispositions applicables au devoir de réserve du fonctionnaire ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés ;
- utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales ;
- excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;
- messages hors sujet.

En cas d'abus répété, et après avertissement, nous nous réservons le droit de restreindre, bannir ou bloquer le profil concerné des réseaux du parc des Coteaux.

